

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 25 Février 2020.

Date de convocation : 17/02/2020

Date d'affichage : 17/02/2020

Nombre de conseillers : 11

L'an deux mil vingt le Mardi 25 Février à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Etaient présents : HERMAGNÉ Christophe, MALIN Anne-Sophie, Eudoxia JOUAULT, ROCHER Jean-Luc, Tiphaine BAHIER, Franck HIVERT, Anthony ROULLIER, Irène HUCHEDÉ, Alain DESERT.

Etaient absents excusés : Sylvie GEGU

Était absent non excusé : NÉANT

Formant la majorité des membres en exercice, Madame MALIN Anne-Sophie a été élue secrétaire de séance.

VOTE	
Présents	: 10
Procurations	: 1
Nombre de votant	: 11
Pour	: 9
Contre	: 1
Abstention	: 1

Rythmes Scolaires année 2020-2021

RAPPORTEUR : HÉMON Céline

EXPOSE : Le conseil d'école a eu lieu le 5 février 2020, les représentants de parents d'élèves, les enseignantes et les élus ont procédé au vote, suite au dépouillement, il y a 6 voix pour le retour à 4 jours contre 2 votes pour rester à 4.5 jours. Le conseil d'école se prononce donc pour un retour à 4 jours.

PROPOSITION : Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le passage à 4 jours ou de rester à 4.5 jours.

DÉCISION : A la majorité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal valide la décision du conseil d'école à savoir 4 jours pour la rentrée 2020-2021. Une information sera envoyée aux parents en relation avec le conseil d'école.

Observations : compte-rendu chantier école (alarme, moisissures cycle 1 ...)

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 10 mars 2020.

Le Maire,
HÉMON Céline.

